



1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **Sensilec** et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : **Capteurs électroniques et prestations d'étalonnage**
Toute prestation accomplie par la société **Sensilec** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.
Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes, TVA non applicable, art. 293 B du CGI
La société Sensilec s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **Sensilec** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :
- par chèque, par virement bancaire, ou par Paypal.
- sur le site Sensilec.com par Paypal ou par carte bancaire. (les règlements sur le site internet sont 100% à la commande "échantillons")

Lors de l'enregistrement d'une commande:
Paiement 30 jours à réception de facture (comptant pour première affaire, sauf accord particulier)

6 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement , une pénalité au taux annuel de 5 % sera appliquée. Cette pénalité est calculée sur le montant restant du, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.
En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **Sensilec**.

8 : Clause de réserve de propriété

La société **Sensilec** conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **Sensilec** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

9 : Livraison

La livraison est effectuée :
- Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur
- Soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.
Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :
- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR.



10 : Responsabilité

La Société **Sensilec** n'assume aucune responsabilité concernant les préjudices économiques, financiers ou commerciaux des Professionnels résultant de l'utilisation des produits commercialisés.

11 : Garanties

La Société **Sensilec** offre une garantie d'un an sur les produits commercialisés, sont exclus de la garantie les défauts d'utilisation ou de mise en œuvre. Les frais d'expédition pour un retour (dans le cadre d'un remboursement, d'un échange ou du SAV) sont à la charge du client.

12 : Réclamations - Assistance technique

La Société **Sensilec** offre une assistance technique gratuite par mail ou par téléphone, une assistance sur site fera l'objet d'une offre de prix complémentaire. Les éventuelles réclamations sont à adresser à : sensilec@orange.fr

13 : Données personnelles

Collecte et utilisation de Vos données personnelles, La Société **Sensilec** est responsable du traitement de vos données personnelles. Les informations que vous nous communiquez sont utilisées pour le traitement et la gestion des devis et l'établissement des factures.

14 : Force majeure

La responsabilité de la société **Sensilec** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

15 : Stipulations diverses

Correspondance - preuve

- Sauf stipulation particulière des présentes Conditions Générales, les correspondances échangées entre la Société et le Client sont exclusivement assurées par courrier électronique.
- En application des articles 1365 et suivants du Code civil, le Client reconnaît et accepte que les informations délivrées par la Société par courrier électronique et sur le Site fassent foi entre lui et la Société.
- Les éléments tels que le moment de la réception ou de l'émission, ainsi que la qualité des données reçues feront foi par priorité telles que figurant sur le Site de la Société, ou telles qu'authentifiées par les procédures informatisées de la Société, sauf à en apporter la preuve écrite et contraire par le Client.
- La portée de la preuve des informations délivrées par le Site de la Société est celle accordée à un original au sens d'un document écrit papier, signé de manière manuscrite.

Intégralité des Conditions Générales

- Les présentes Conditions Générales expriment l'intégralité des obligations de la Société et du Client. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Non validité partielle

- Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales seraient considérées comme nulles, réputées non écrites ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente ayant autorité de la chose jugée en dernier ressort, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée et resteront pleinement applicables, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettrait en cause l'équilibre contractuel.

16 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit Français.

Tout différend entre la Société et un Professionnel lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes Conditions Générales sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête.